

Surveillant de chantier
(un poste temporaire)

SOMMAIRE DE FONCTION :

La personne titulaire de ce poste doit s'assurer que les travaux, réalisés par des entrepreneurs pour la Ville de Baie-Comeau, soient exécutés conformément aux plans et devis qui ont été préalablement acceptés. Ce travail s'effectue sous la responsabilité professionnelle du directeur de ce service.

SERVICE :

Service des travaux publics et des services techniques.

CONDITIONS SALARIALES :

Selon la convention collective en vigueur.

ENTRÉE EN FONCTION :

Mai 2021.

EXIGENCES:

- DEC génie civil.
- 6 mois à moins de 12 mois d'expérience.
- Détenir la carte d'attestation de L'ASP construction.

Si vous désirez relever ce défi et croyez posséder les habiletés requises, veuillez transmettre votre curriculum vitae accompagné des **PIÈCES JUSTIFICATIVES** (diplômes, etc.) **avant le 19 mai 2021** à l'adresse suivante :

CONCOURS 21-18

Service des ressources humaines
Ville de Baie-Comeau
19, avenue Marquette
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K5
(418) 296-8186 (télécopieur)
Courriel : rh@ville.baie-comeau.qc.ca

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront avisées par courriel.

Nous vous remercions de l'intérêt porté envers la Ville de Baie-Comeau.

- * *La Ville de Baie-Comeau souscrit à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics pour les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les minorités visibles et les minorités ethniques.*